

Fondation Brain Canada

Subventions de Soutien aux Plateformes (SSP) 2019

Appel de Demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

Établie à Montréal, la Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. Ce faisant, nous pourrions investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Au cours des 20 dernières années, la Fondation Brain Canada, ses commanditaires et partenaires ont investi 250 millions dans 300 projets de recherche partout au pays.

www.braincanada.ca/fr/

Table des Matières

Justification	3
Portée.....	3
Renseignements sur la subvention	4
Financement commandité.....	5
Admissibilité.....	6
Utilisation des fonds	7
Critères d'évaluation.....	8
Calendrier	9
Processus de Demande de Financement.....	9
Formulaire d'Inscription	9
Demande Détaillée	10
Format de la Demande.....	13
Processus d'Examen.....	13
Confidentialité et Propriété Intellectuelle.....	14
Rapports, Communications, et Évaluation	14
Renseignements	15

Justification

Accomplir des percées en recherche sur le cerveau exige toujours de talent, d'imagination, et de détermination. Mais encore faut-il disposer d'un accès partagé aux ressources nécessaires, comme les équipements, laboratoires, services, bases de données, ordinateurs, serveurs, archives de patients, et biobanques, ou plus simplement, des « plateformes » technologiques. De telles plateformes sont beaucoup trop complexes, sophistiquées, et coûteuses pour être achetées et maintenues par un seul laboratoire ou programme. Elles doivent être opérées et entretenues régulièrement par du personnel technique compétent pour en assurer la bonne marche, l'optimisation, et l'accès. Ainsi, l'accès aux plateformes est essentiel pour répondre aux besoins changeants de la recherche.

Tirer parti du potentiel de la plateforme dépend de l'expertise du personnel qui l'exploite pour la rendre accessible et optimiser ses performances et son efficacité. À mesure que les technologies évoluent, il est nécessaire d'avoir des scientifiques qui ont une expertise dans le domaine des services, et qui sont capables de mettre en œuvre, d'utiliser, d'améliorer, et d'ajuster les technologies pour répondre aux demandes de recherche.

À cet égard, la Fondation Brain Canada a noté que les plateformes de recherche en neurosciences manquent de financement pour assurer leur exploitation et entretien, et continuer à y remédier par le biais du programme de subventions de soutien aux plateformes (SSP).

Portée

Les SSP financent les plateformes de recherche de grande envergure (locales, régionales, ou nationales) destinées à accroître les capacités techniques et de recherche de plusieurs chercheurs en neurosciences (y compris la santé mentale), et ce, pour une période d'au plus trois ans.

Par exemple, les SSP visent les banques de cerveaux, les réseaux d'essais cliniques, les installations d'imagerie, les installations d'animaux transgéniques, les laboratoires spécialisés de génomique à haut débit, les plateformes de découverte de médicaments, les dépôts de données, les systèmes informatiques, et les systèmes de partage des données. Ce programme encourage particulièrement la coordination des installations locales ou régionales existantes et la constitution d'un réseau ou d'une infrastructure nationale, tout comme l'intégration de ressources canadiennes dans une plateforme ou un consortium international (pourvu que ces activités améliorent l'accessibilité et l'utilité de la plateforme pour les chercheurs canadiens). Puisque les approches techniques utilisées en neurosciences sont communes à d'autres domaines des sciences de la santé, les plateformes peuvent être utiles aux chercheurs œuvrant dans d'autres disciplines. Toutefois, les améliorations à celles-ci doivent profiter en premier lieu à l'écosystème des neurosciences.

La valeur ajoutée est au cœur des SSP : l'appui de la Fondation Brain Canada et des commanditaires doit produire au moins l'un des résultats suivants :

- Amélioration du fonctionnement et des capacités des plateformes existantes de manière à faciliter et à accélérer les recherches.
- Accès à une technologie spécialisée ou intégration et coordination d'infrastructures existantes de manière à en accroître la qualité et l'accessibilité.
- Création de nouvelles bases de données ou meilleur accès aux données, permettant des activités de recherche qui n'étaient pas réalisables auparavant.

- Incidence discernable sur les capacités de recherche en neurosciences au Canada, même pour les plateformes locales et régionales.

Exemples de valeur ajoutée :

- Amélioration des stratégies d'entretien de manière à prolonger la durée utile des plateformes actuelles.
- Effectuer des réparations essentielles et mettre à niveau du matériel informatique (voir les coûts admissibles).
- Augmenter ou mettre à niveau le soutien technique afin d'offrir des services additionnels, un meilleur service à la clientèle ou des heures de service prolongées.
- Réduire les frais d'utilisation aux membres du milieu universitaire (si cela leur permet d'utiliser la plateforme qui autrement serait inaccessible).
- Améliorer la capacité des chercheurs en neurosciences à partager et à obtenir des données de recherche et des prélèvements biologiques et/ou à adopter des méthodologies communes.
- Standardiser l'acquisition et la conservation de matériel et élaborer des procédures de fonctionnement normalisées qui amélioreront la fiabilité et la reproductibilité.
- Démontrer des types de recherches qui seraient impossibles à réaliser sans les services ou les renseignements offerts par la plateforme (voir les coûts admissibles).
- Faciliter l'adoption de nouvelles techniques par la disponibilité et partage des ressources du personnel dûment formé.
- Mettre au point des approches techniques et méthodologiques nouvelles pour la recherche en neurosciences, y compris des outils informatiques et des logiciels, qui seront polyvalents et auront une incidence sur les progrès de la recherche.
- Mobiliser les parties prenantes pour rapidement mettre en pratique les connaissances acquises et composer avec les enjeux éthiques de la recherche en neurosciences.

Les SSP ne visent pas à remplacer les sources actuelles de financement ni à soutenir les niveaux actuels de service et de capacité d'une plateforme.

Renseignements sur la subvention

Pour l'année 2019, ce concours comporte une enveloppe 6 millions \$ et ce montant exclut les fonds de contrepartie provenant des commanditaires. Les subventions varient habituellement de 750 000 \$ à 2 millions (fonds de contrepartie en sus) et sont versées sur une période de 3 ans. Il est possible d'ajuster le montant total de la subvention et les modalités de versement annuelles en fonction des besoins particuliers de la plateforme. *Veillez noter que, dans son budget 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 40 millions au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) au cours des deux prochaines années, à compter de l'exercice 2020-21. Le programme SSP fait l'objet d'une entente de financement entre la Fondation Brain Canada, Santé Canada, et des commanditaires.*

Financement commandité

Le Fondation Brain Canada a conçu le programme SSP de manière à ce que les organismes, agences, établissements, et particuliers qui le souhaitent puissent commanditer des travaux permettant de renforcer les capacités et promouvoir l'excellence de la recherche dans des domaines et dans des régions en particulier. Pour en profiter, les équipes de recherche peuvent présenter une demande de financement à condition d'obtenir l'engagement écrit d'un ou plusieurs commanditaires qui fourniront ensemble 50 % du montant demandé (fonds de contrepartie).

Cette possibilité devrait intéresser tout spécialement :

Les bienfaiteurs institutionnels et les donateurs à des organismes de bienfaisance qui veulent soutenir un aspect particulier de la recherche sur le cerveau ou un projet de recherche en neurosciences effectué soit dans un établissement particulier ou par une certaine équipe de recherche. Grâce aux crédits d'impôt découlant de leur don à l'établissement ou à l'organisme de bienfaisance, et aux fonds de contrepartie fournis par la Fondation Brain Canada, leur don sera multiplié de 2,5 à 3 fois, selon la province.

Les organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé et autres bailleurs de fonds qui, dans le cadre de leur mission, peuvent utiliser ce levier exceptionnel pour attirer des dons additionnels et soutenir des recherches de qualité supérieure autrement impossibles à réaliser.

Les établissements de recherche qui peuvent aussi attirer des dons additionnels et profiter de cette occasion pour renforcer leurs capacités de recherche sur le cerveau en soutenant leurs chercheurs à meilleur coût.

Les partenaires de l'industrie qui souhaitent se prévaloir de cette occasion pour financer à moindre coût des recherches innovatrices dans le domaine des neurosciences.

- Les commanditaires admissibles comprennent en particuliers, les organismes de bienfaisance, les ministères et organismes des gouvernements provinciaux, les entreprises à but lucratif, les établissements de recherche, les hôpitaux et les organismes de soins de santé, et toute autre entité, y compris les entités ou organismes étrangers, qui ne reçoivent pas plus de 50 % de leur financement du gouvernement du Canada. À noter : *Les commanditaires étrangers sont admissibles, mais les fonds du FCRC peuvent uniquement être versés à des établissements canadiens.*
- **Un commanditaire peut appuyer une ou plusieurs demandes et une demande peut être appuyée par plusieurs commanditaires, mais aucun commanditaire ne peut engager moins de 20 % du financement de contrepartie nécessaire.**
- La lettre d'appui du commanditaire qui doit être remise avec la demande détaillée doit déclarer tout conflit d'intérêts, réel ou apparent.

Nous enjoignons les demandeurs et commanditaires à ouvrir le dialogue au tout début du processus de planification d'une demande. Une lettre d'intention peut être présentée sans engagement ferme d'un commanditaire dans l'étape d'inscription, mais elle devrait au moins être accompagnée d'une déclaration d'intérêt à l'égard du soutien de la recherche prévue.

- La contribution des commanditaires à la recherche réalisée dans le cadre du programme SSP sera reconnue dans toutes les présentations et publications. La Fondation Brain Canada avisera les commanditaires de toute occasion de couverture médiatique de la SSP, et vice-versa.

Admissibilité

Ce concours est ouvert aux groupes de chercheurs qui œuvrent dans le domaine des neurosciences. Dans l'ensemble, cela comprend toutes les sphères et disciplines des neurosciences portant sur l'étude du système nerveux, sain ou malade, notamment : les recherches en neurologie et en santé mentale, englobant la dimension des sciences sociales, de la biologie, de la chimie, de la physique, de l'ingénierie, des mathématiques et de l'informatique qui ont pour objectif d'améliorer notre compréhension du cerveau, du système nerveux et des organes de sens spéciaux, ou de résoudre les problèmes découlant de la dysfonction de ceux-ci.

- Les membres de l'équipe de recherche doivent être admissibles à recevoir des fonds des organismes subventionnaires fédéraux. Le chercheur principal peut travailler dans un ou plusieurs établissements de recherche.
- L'équipe de recherche nommera l'un de ses membres pour agir à titre de chercheur principal qui sera responsable de présenter la demande de subvention et de communiquer avec la Fondation Brain Canada. Le chercheur principal est normalement responsable de la gestion globale de la plateforme. Si la plateforme est une entité physique, celle-ci est normalement située dans l'établissement du chercheur principal.
- Les SSP de la Fondation Brain Canada auront une plus grande incidence si elles augmentent également les possibilités d'interaction et de collaboration entre les chercheurs de différents secteurs et pays qui veulent utiliser la plateforme. Les Membres Associés de l'équipe de recherche sont des chercheurs qui n'appartiennent pas au milieu universitaire, mais qui sont issus de l'industrie, du gouvernement et d'autres secteurs, et des chercheurs qui travaillent à l'étranger qui ont l'intention d'utiliser la plateforme. Même si ces autres chercheurs ne sont pas admissibles aux subventions de la Fondation Brain Canada, ils doivent être nommés dans la demande et celle-ci doit préciser leur rôle par rapport à la plateforme.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies.

Coûts admissibles	Coûts non admissibles
Contrats de service, réparations du matériel et autres améliorations visant à prolonger la durée utile de la plateforme et s'assurer qu'elle demeure à la fine pointe de la technologie et à accroître son rendement, sa capacité et le nombre d'utilisateurs pris en charge. <i>L'achat d'équipement et de matériel informatique ne peut dépasser un quart de la valeur totale de la subvention.</i>	Rénovation ou construction de locaux, achat de mobilier usuel de bureau et de laboratoire (armoires, tabourets, bureaux d'ordinateur, etc.).
Fournitures et services spécialisés nécessaires au fonctionnement de la plateforme permettant d'accroître son rendement et le nombre d'utilisateurs pris en charge.	Services de base de laboratoire (éclairage, chauffage, ventilation et climatisation, approvisionnement municipal en eau, gaz naturel, sécurité, nettoyage, etc.) et services de soutien à la recherche généralement fournis par un établissement universitaire (p. ex. bibliothèques et autres dépôts de travaux publiés, soins de base des animaux, fonctions de transfert de la technologie).
Salaires et avantages sociaux du personnel professionnel et technique responsable du développement, du fonctionnement, et de l'entretien de la plateforme.	Salaire du chercheur principal ou de tout chercheur occupant un emploi universitaire.
Mise au point, dissémination, et accès aux suivantes : bases de données, dépôts de données, répertoires de patients, plateformes informatiques et portails pour accéder aux données et les stocker; élaboration de protocoles techniques, de normes de données et de procédures de fonctionnement normalisées.	Coûts que comporte le respect des exigences en matière de réglementation, de déontologie, de santé et sécurité au travail, de vérification ou de permis, assurances, etc. Coûts associés à la protection de la propriété intellectuelle.
Programmes de formation pour les nouveaux utilisateurs et le personnel technique; publicité pour faire connaître la disponibilité et la capacité de la plateforme aux utilisateurs; communications entre utilisateurs visant à améliorer l'utilisation et le fonctionnement de la plateforme; réunions des comités de gestion visant à améliorer le fonctionnement de la plateforme.	Coûts de fonctionnement des plateformes qui ne sont pas prévus pour la recherche en neurosciences et engagés par des utilisateurs qui sont inadmissibles à recevoir un financement des organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSNG et CRSH).
Coûts de fonctionnement d'un projet de recherche visant à démontrer l'utilité et la valeur d'une plateforme nouvellement créée et à garantir un financement durable d'autres sources, <i>qui ne doivent pas dépasser la moitié de la valeur totale de la subvention.</i>	Si la plateforme intègre la recherche à d'autres activités, comme la prestation de services ou l'éducation et la défense des intérêts, les coûts qui ne sont pas directement attribuables à la recherche et aux activités connexes de transfert des connaissances.

Veillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive et que la Fondation Brain Canada peut juger toute autre dépense admissible ou inadmissible. Les demandeurs sont invités à communiquer avec la Fondation Brain Canada avant de présenter une demande de subvention pour d'autres types de dépenses.

Critères d'évaluation

Pour obtenir un score élevé, une demande doit présenter les caractéristiques suivantes :

- 1) **Excellence et incidence de la recherche menée à l'aide de la plateforme.** La plateforme permet aux chercheurs de haut calibre de produire des résultats novateurs qui :
 - Contribuent à faire évoluer la théorie et les concepts ou aboutissent à l'élaboration de nouvelles approches pour la prévention, le diagnostic, et le traitement des maladies mentales et neurologiques ;
 - N'auraient pas vu le jour sans la plateforme, sauf à un coût beaucoup plus élevé (en reproduisant l'infrastructure) et à un rythme plus lent ;
 - Amélioreront la capacité de recherche en neurosciences du Canada ;
 - En définitive, diminueront le fardeau de la maladie, amélioreront la qualité de vie et/ou stimuleront le développement économique au Canada ;
 - Stimuleront les collaborations intersectorielles (université/industrie, université/services de soins de santé) ou internationales ;
 - Reposent sur de solides fondements scientifiques et offrent des incidences potentielles élevées, dans le cas des nouvelles plateformes dont une partie du financement sera consacrée à une preuve de concept.
- 2) **Caractère distinctif de la plateforme.** La plateforme est unique, c'est-à-dire qu'aucune autre plateforme n'offre les mêmes capacités au pays, la région, ou la localité.
- 3) **Gestion de la plateforme.**
 - La gouvernance et la structure organisationnelle sont claires et largement comprises par les utilisateurs.
 - Un processus équitable et convivial pour l'accès à la plateforme est en place et les utilisateurs obtiennent la formation et l'aide qui leur permet de l'utiliser de la façon la plus efficace, sécuritaire et économique possible.
 - Un processus assure la planification budgétaire régulière pour le fonctionnement, l'entretien et les modifications techniques afin de suivre le rythme des progrès scientifiques.
 - Pour les plateformes établies, les utilisateurs peuvent attester le bon fonctionnement et le temps d'entretien minimal de la plateforme et savent comment faire part de leurs suggestions et de leurs préoccupations aux responsables.
 - Le fonctionnement de la plateforme est régulièrement examiné ou vérifié par rapport à un modèle de rendement et les lacunes relevées sont corrigées.
- 4) **Valeur ajoutée par le soutien du commanditaire et de la Fondation Brain Canada.** La SSP facilitera l'accès des utilisateurs à la plateforme et améliorera la qualité ou la capacité opérationnelle de celle-ci. Les liens avec d'autres bases de données, dépôts, biobanques, et registres sont décrits.
- 5) **Engagement durable envers le soutien de la plateforme.** Il est clairement décrit dans la demande la mesure dans laquelle la plateforme existante ou les composants qui seront

coordonnés ou intégrés grâce à la SSP bénéficient d'autres sources de financement. Les autres partenaires financiers se sont explicitement engagés à ne pas réduire leur niveau de soutien pour la plateforme pendant la durée de la SSP. Il est garanti que la SSP ne servira pas simplement à remplacer l'engagement financier des autres commanditaires. Un plan crédible est établi pour assurer le soutien de la plateforme lorsque les fonds provenant de la Fondation Brain Canada seront épuisés.

- 6) **Partage des données et normalisation.** Des protocoles standard et une méthode de collecte de données normalisée sont adoptés pour la plateforme de sorte que, sous réserve des lois et règlements applicables, les données et spécimens qu'elle contient sont utiles et accessibles aux autres chercheurs admissibles. *Les demandes visant des dépôts, biobanques, et registres dans lesquels seront consignés des renseignements sur les patients ou les sujets humains doivent préciser en quoi la plateforme respecte les normes en matière d'éthique.*

Calendrier

Appel de Demandes	Le 26 novembre 2019
Ouverture du système de gestion électronique des subventions	Le 24 janvier 2020
Date limite de réception du formulaire d'inscription	16 h HNE, le 4 février 2020
Date limite de réception de la demande détaillée	16 h HNE, le 10 mars 2020
Annonce du lauréat	mi-mai ou fin mai 2020
Commencement du financement (au plus tôt)	Le 1 ^{er} juillet 2020

Processus de Demande de Financement

Le formulaire d'inscription doit être envoyé par courriel à l'adresse platformgrant@braincanada.ca au plus tard à **16 h HNE, le 4 Février 2020**. Un formulaire d'inscription doit être transmis avant de présenter une demande détaillée. Toutes les demandes détaillées doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (<https://braincanada.smartsimple.ca/s/Login.jsp>). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs dans le système avant 16 h HNE le 10 Mars 2020. La Fondation Brain Canada accusera réception des demandes par courriel dans un délai de deux jours ouvrables.

Les demandeurs sont priés de communiquer avec la Fondation Brain Canada (platformgrant@braincanada.ca) pour obtenir des renseignements concernant le processus de demande.

Formulaire d'Inscription

Sommaire de la Plateforme

- Titre de la proposition.
- Dates de début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant la plateforme.
- Décrire brièvement la plateforme, la façon dont elle sera utilisée pour faire avancer la recherche en neurosciences et son incidence dans ce domaine, y compris une explication des

services spéciaux, des capacités ou de l'expertise que la plateforme offrira aux chercheurs, ainsi que sa portée (locale, régionale, nationale ou internationale). Expliquer comment les données obtenues, conservées, ou analysées par la plateforme seront accessibles aux autres chercheurs qualifiés, avec des garanties convenables pour assurer la protection des données d'études sur les humains.

Renseignements sur les Membres de l'Équipe :

- Fournir le nom de tous les membres de l'équipe de recherche, l'établissement auquel ils sont affiliés ainsi que leur rôle.
- Inscrire les Membres ou Membres associés (s'il y a lieu). Résumer l'utilisation que feront les Membres ou Membres Associés de la plateforme proposée.

Pièces Jointes :

- Lettre(s) d'appui d'un ou plusieurs commanditaires. Il n'est pas nécessaire de joindre un engagement de financement formel à la lettre d'appui. Toutefois, dans sa lettre, le commanditaire prospectif doit décrire en quoi le projet est important pour lui, les applications pratiques qu'il espère en tirer ainsi que l'incidence globale du projet. (Maximum de 1 page par lettre)

Renseignements Facultatifs :

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes (du Canada ou de l'étranger) qui ont la compétence pour évaluer la demande. Les individus nommés ne devraient pas être en conflit d'intérêts.
- Indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait **pas** être transmise pour examen. Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions et autres recommandations en compte.

Cliquer [ici](#) pour télécharger le formulaire d'inscription.

Demande Détaillée

Sommaire de la Plateforme – Exigences identiques à celles du formulaire d'inscription, mettre à jour au besoin.

- Titre de la proposition.
- Dates de début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 36 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant la plateforme.
- Décrire brièvement la plateforme, la façon dont elle sera utilisée pour faire avancer la recherche en neurosciences et son incidence dans ce domaine, y compris une explication des services spéciaux, des capacités ou de l'expertise que la plateforme offrira aux chercheurs, ainsi que sa portée (locale, régionale, nationale ou internationale). Expliquer comment les données obtenues, conservées ou analysées par la plateforme seront accessibles aux autres chercheurs qualifiés, avec des garanties convenables pour assurer la protection des données d'études sur des humains. (maximum de 500 mots)

Sommaire Vulgarisé (maximum de 250 mots)

- Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

Proposition (maximum de 6 pages)

- Détailler l'utilisation proposée de la SSP en fonction des critères d'évaluation énoncés plus haut. *Si la plateforme servira à établir une de preuve de concept en recherche, la description peut faire 3 pages de plus afin de bien décrire le projet et qu'il puisse être bien évalué.*
- Décrire l'incidence collective prévue de la SSP sur les travaux de recherche de l'équipe, notamment les possibilités de collaboration intersectorielle et internationale, et sur les capacités du Canada sur le plan de la recherche en neurosciences. Mettre l'accent sur la valeur ajoutée de la SSP grâce à l'amélioration de l'accessibilité et du rendement de la plateforme et de son incidence auprès du milieu de la recherche en neurosciences.

Plan de Recherche et Calendrier

- Décrire les objectifs généraux de la plateforme.
- Décrire les *jalons du projet*. Des jalons représentent des étapes importantes du projet. Il devrait y avoir des jalons pour chaque année du projet proposé, assortis d'un ensemble de paramètres qu'un tiers pourra utiliser afin d'évaluer les progrès du projet.
- Fournir un *diagramme de Gantt* illustrant le déroulement du projet au cours de la période de subvention (36 mois). Le diagramme doit indiquer les jalons énoncés ci-dessus.

Renseignements sur les Membres de l'Équipe

- Fournir le nom de tous les membres de l'équipe de recherche, l'établissement auquel ils sont affiliés, ainsi que leur rôle par rapport au projet proposé.
- Fournir un CV abrégé (utiliser le [modèle](#) fourni) résumant les compétences et réalisations de chaque membre (maximum de 4 pages par membre). Pour chacun, il est conseillé d'inclure une URL menant à leur page Web personnelle ou professionnelle.

Budget :

- Pour chaque année de la subvention, indiquer le montant total du financement demandé dans le tableau du budget.
- Fournir une brève justification du budget consacré à toute la période de financement, en indiquant les principaux postes décrits sous « coûts admissibles » ci-dessus, et expliquer brièvement comment ces dépenses serviront au fonctionnement souhaité de la plateforme.

Considérations spéciales :

L'influence du sexe, du genre, et de la diversité sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs est un aspect qui mérite d'être approfondi afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Répondez aux questions ci-dessous si un Membre ou Membre Associé de l'équipe entend se servir de la plateforme afin d'aborder les considérations spéciales suivantes :

Considérations relatives au genre et au sexe (maximum d'une page)

- Les projets de recherche (dirigés par le chercheur principal, les Membres, ou Membres Associés de l'équipe) qui exploiteront cette plateforme auront-ils égard aux différences de sexe (biologiques)? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de sexe. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Les projets de recherche (dirigés par le chercheur principal, les Membres, ou Membres Associés de l'équipe) qui exploiteront cette plateforme auront-ils égard aux différences de genre

(socioculturelles)? Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de genre. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.

Considérations relatives à la diversité (maximum d'une page)

- Décrire les recherches ciblées qui pourraient exploiter cette plateforme, notamment les populations diverses, dont celles basées sur le genre, l'âge, le handicap, l'identité comme autochtone, et minorité visible.

Aspects éthiques, sociaux et juridiques (maximum d'une page)

En ce qui concerne la demande détaillée, les demandeurs doivent, le cas échéant, fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques nationales en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux, et des risques biologiques. Puisque l'établissement doit émettre une preuve de son approbation avant que les fonds ne soient versés, veuillez décrire les politiques qui seront en vigueur d'ici la date limite de la demande détaillée, ainsi que l'échéancier relatif à tout ajout ou approbation supplémentaire relative au projet qui pourrait s'ajouter ultérieurement. En outre, décrire tout enjeu éthique, social ou juridique qui pourrait découler des résultats des travaux de recherche en neurosciences du projet.

Pièces Jointes :

- Figures et références (maximum de 3 pages)
- Joindre une lettre d'appui de chacun des commanditaires énonçant clairement en quoi le projet est important pour eux, les applications pratiques qu'ils espèrent en tirer ainsi que l'incidence globale du projet. La lettre doit également préciser le montant que chaque commanditaire est prêt à investir dans le projet (*note : aucun commanditaire ne peut investir moins de 20 % du montant total du projet*).

Attestation et Signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal.
- Signature des responsables d'établissements : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche.
- Le demandeur doit veiller à obtenir les signatures en temps opportun.

Renseignements Facultatifs :

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois personnes qui ne sont pas en conflit d'intérêts et qui ont la compétence pour évaluer la demande.
- Indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait **pas** être transmise pour examen. Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions en compte.

Commanditaires

- Les commanditaires doivent fournir au chercheur principal, bien avant la date limite de la demande, une lettre officielle d'engagement qui précise le titre de la ou des demandes qui seront appuyées, ainsi que le montant et la durée du financement qu'ils s'engagent à verser à la Fondation Brain Canada.

- La somme totale de l'engagement des commanditaires doit correspondre à 50 % du financement total demandé dans la ou les demandes.
- Il est entendu que cet engagement est conditionnel à la recommandation du financement de la demande, et à la disponibilité des fonds de contrepartie de la Fondation Brain Canada, qui seront affectés aux demandes par ordre de mérite.
- Certains commanditaires peuvent avoir l'intention d'utiliser le processus de demande pour les aider à choisir les demandes les plus méritoires. Par exemple, une université peut s'engager à financer les deux demandes les mieux cotées et les plus susceptibles d'être financées parmi trois demandes de candidats de cette université. Cela est autorisé pourvu que cette condition additionnelle soit clairement énoncée dans la lettre d'engagement qui accompagne toutes les demandes à laquelle elle s'applique. L'engagement financier doit néanmoins correspondre à 50 % des fonds demandés, seul ou en association avec d'autres commanditaires, si le projet est sélectionné. Il est important que les candidats comprennent que cette condition supplémentaire, essentiellement un concours pour le financement des commanditaires, s'applique à leur demande.
- Si ces conditions sont respectées, le ou les commanditaires devront signer une entente de partenariat officielle, conformément à la lettre d'engagement et aux modalités de financement de la Fondation Brain Canada.
- Le chercheur principal doit joindre les lettres des commanditaires à la demande détaillée.

Format de la Demande

Les exigences de mise en forme de tous les documents sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 11 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.**

Processus d'Examen

Formulaire d'Inscription

La Fondation Brain Canada utilise le formulaire d'inscription pour évaluer l'intérêt que suscitent les SSP au sein du milieu de la recherche, confirmer l'admissibilité des candidats et guider le choix des examinateurs qui détermineront le mérite de chaque demande détaillée. En soi, le formulaire ne fera pas partie du processus d'évaluation, mais il doit être remis d'ici **16 h HNE le 4 février 2020** à titre d'étape préliminaire à la demande détaillée.

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation pour les SSP qui sera composé d'un comité de spécialistes dont l'expertise et la formation sont très diversifiées. Ces experts du Canada et d'ailleurs seront recrutés selon les sujets abordés dans les demandes et ils ne seront pas en conflit d'intérêts avec celles-ci. Le comité se réunira en personne pour examiner les demandes.

Demande Détaillée

Le comité d'évaluation accordera une note de mérite à chaque demande en fonction des critères énoncés ci-dessus et il recommandera à la Fondation Brain Canada d'accorder du financement aux demandes qui ont reçu une note de mérite suffisamment élevée. Les fonds seront affectés aux demandes par ordre descendant de mérite jusqu'à ce qu'ils soient épuisés ou jusqu'à ce que toutes les demandes

recommandées aient été financées. Les candidats retenus seront avisés de l’approbation conditionnelle de leur proposition, et seront informés des conditions à remplir avant d’obtenir les fonds.

Les candidats recevront des commentaires écrits des membres du comité, sauf si ces derniers estiment que la proposition n’est pas concurrentielle. L’évaluation de la demande détaillée par le comité est sans appel.

Le nom des membres de tous les comités qui ont participé à l’octroi de ce financement sera affiché sur le site Web de la Fondation Brain Canada après la publication des résultats.

Seuls les candidats aux SSP qui ont obtenu une approbation conditionnelle devront fournir à la Fondation Brain Canada certains des documents requis (p. ex. contrats de service ou estimations pour la mise à niveau ou les réparations et l’approbation éthique lorsque pertinent). Lorsque l’infrastructure comporte la gestion de renseignements personnels, ou de matériel provenant d’études chez les humains, ou qui seront utilisés dans le cadre de celles-ci, les candidats devront fournir des copies de l’approbation éthique appropriée de l’établissement, des ententes de confidentialité et d’autres approbations au besoin avant d’obtenir les fonds. Le versement des fonds à l’établissement du chercheur principal s’effectuera lorsque les documents requis seront reçus et les autres conditions remplies dans un délai raisonnable, déterminé par la Fondation Brain Canada. S’il s’agit d’une plateforme multisites, il incombera au chercheur principal de distribuer les fonds aux autres établissements.

Confidentialité et Propriété Intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d’évaluation, et les observateurs qui ont signé l’entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d’établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l’évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu’elle finance, et elle s’attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche. Les membres de l’équipe doivent régler la question de la propriété intellectuelle avec leurs partenaires de financement avant de présenter une demande. Si le commanditaire est une entité à but lucratif, la Fondation Brain Canada doit être consultée afin de déterminer si les arrangements pris à l’égard de la propriété intellectuelle sont acceptables et ceux-ci feront partie de l’entente de commandite.

Rapports, Communications, et Évaluation

À titre de condition du financement annuel continu du programme de subventions de soutien aux plateformes, la Fondation Brain Canada exige que le chercheur principal communique régulièrement avec eux et qu’il leur soumette un rapport narratif et financier décrivant l’utilisation des fonds, les réalisations du projet, ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d’étape aux commanditaires du programme sur demande.

- **Rapports d’étapes scientifiques** : Le chercheur principal doit remettre à la Fondation Brain Canada un rapport d’étape annuel dans les 30 jours suivant la date anniversaire du début du projet, ainsi qu’un rapport scientifique final dans les 60 jours suivant la date de fin du projet.

- **Rapport financier** : Le chercheur principal et l'établissement hôte doivent remettre un rapport financier annuel dans les 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Ils doivent notamment y inclure les renseignements suivants :
 - États financiers signés par un administrateur financier de l'établissement hôte et énumérant les dépenses engagées au cours de l'exercice, conformément aux postes de dépenses établis dans le budget approuvé.
 - Notes afférentes aux états financiers fournies par le chercheur principal et expliquant tout écart de plus de 20 % par rapport au budget approuvé. S'il reste un solde non dépensé de plus de 25 % pour l'année en cours, le chercheur principal devra remettre une prévision des dépenses pour les six (6) prochains mois, assortie d'explications détaillées.
- **Rapport post-financement**: De plus, la Fondation Brain Canada exige un rapport post-subvention détaillant les résultats du projet, y compris les résultats, l'impact de la plateforme et son application future, au moins un an après la fin de la période de financement, et les nouvelles collaborations, publications, et autres réalisations importantes.

Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être **interrompu** ou **annulé** faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Une somme équivalente à 10 % du financement de la dernière année sera retenue et sera retournée à la réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche.

La Fondation Brain Canada communiquera avec le chercheur principal pour obtenir de plus amples renseignements si un rapport d'étape est incomplet ou révèle un retard sur l'échéancier prévu. Dans ce cas, celui-ci pourrait bénéficier d'un prolongement sans frais d'au plus douze (12) mois, sous réserve de l'approbation de la Fondation Brain Canada. La Fondation Brain Canada pourrait autrement mettre fin au financement. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux lauréats.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) à la population canadienne, le chercheur principal doit communiquer avec la Fondation Brain Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la SSP, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté.

Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada et tout commanditaire particulier, conformément au libellé suivant : « ***Ce projet a vu le jour grâce au soutien financier de la Fondation Brain Canada, par le truchement du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, de <commanditaire(s)> et de Santé Canada.*** »

Le chercheur principal doit informer la Fondation Brain Canada à l'avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications afin qu'elle puisse ensuite en aviser le(s) commanditaire(s) et Santé Canada. Le chercheur principal doit donner à la Fondation Brain Canada, le(s) commanditaire(s) et à Santé Canada l'occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant la subvention.

Renseignements

- Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse platformgrant@braincanada.ca.